

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Conseiller Pédagogique Formation

En référence aux circulaires :

❖ Les missions du poste :

Le conseiller pédagogique formation est installé administrativement à la direction académique de la Loire.

Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale. A ce titre, il fait partie de l'équipe des conseillers départementaux auprès de l'ADASEN et apporte collégalement les aides et conseils utiles au pilotage pédagogique du département.

Pour son activité auprès de l'IA/DASEN, le conseiller pédagogique formation devra notamment :

- Aider et conseiller le directeur académique et à son adjointe dans le domaine de la formation des enseignants,
- Mettre en œuvre certains dispositifs départementaux de formation.
- Organiser les actions de formation du plan de formation académique inter degré.
- Organiser les actions de formation du plan de formation départemental 1^{er} degré.
- Coordonner les opérations de montage du plan pour son volet départemental.
- Accompagner les formateurs dans leurs missions.

Pour son activité auprès de l'académie, en lien avec la DFIE, en relation avec les directives du comité académique de la formation arrêtées par monsieur la recteur de l'académie de Lyon, il devra :

- Participer à la coordination et l'harmonisation des interventions des formateurs des directions académiques dans les MASTER MEEF et des interventions des formateurs universitaires dans la mise en œuvre d'actions de formation continue ;
- Accompagner la formation des tuteurs pour le premier et le second degré ;
- Participer aux travaux de groupes et aux commissions de la formation académique du 1^{er} degré ;
- Participer aux travaux de groupes et aux commissions en charge de la construction et de la régulation du MASTER MEEF et du PPPE ;
- Préparer le conseil départemental de la formation ;
- Préparer les réunions mensuelles des pôles de formation ;
- Participer au pilotage de l'éducation prioritaire en lien avec le Conseiller Pédagogique Départemental dans le domaine de la formation ;
- Rendre compte de la mise en œuvre du plan Français et du plan Mathématiques.

Une lettre de mission annuelle sera établie en début d'année scolaire sur la base de ces orientations sous l'autorité de l'IA/DASEN.

Ce poste est incompatible avec le temps partiel.

❖ Compétences attendues :

- Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte. Une expérience de formateur, accompagnateur dans l'évolution des pratiques est un pré-requis.
- La CPD représentera le directeur académique auprès de l'INSPE, de la DFIE et d'autres organisations. Dans ces conditions, des qualités relationnelles et de discrétion seront appréciées

- Il participe à la réflexion du pilotage du département sur l'ensemble des sujets éducatifs et pédagogiques nationaux. Dans ces conditions, il devra avoir une aptitude à travailler en équipe, une très bonne connaissance du système éducatif, de ses dossiers prioritaires et de ses enjeux (français, mathématiques, respecter autrui , maternelle, éducation prioritaire, jeunesse et engagement)
- Le conseiller pédagogique formation devra posséder des compétences dans le domaine du numérique pour utiliser les outils qui permettent de mettre œuvre le plan départemental de formation.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Un CV et la lettre de motivation permettant de postuler et à transmettre par voie électronique (ce.ia42-mouvitra@ac-lyon.fr).

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAFIPEMF permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

- La commission est composée de deux membres au moins.